

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2020/2002 de la commission de 15 décembre 2020 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de secours,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L531-2 et L531-5,
Vu la délibération n° 62 du 10 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,
Vu la convention relative à la mise en œuvre du SREED concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,
Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise MC SERVICES le 20 janvier 2025,
Vu l'avis simple de la commission mis en date du 26 mai 2025,
CONSIDÉRANT que la société postule à travers ce projet de transformation numérique, le soutien d'un expert en système de management pour la présentation à distance des projets aux clients ainsi qu'un écran connecté pour son hall d'accueil destiné à diffuser ses réalisations,
CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réelles, cette aide ne pouvant être supérieure à 22 000 € HT,
CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 8 779 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 8 779/50 % = 4 389,50 €.

D É C I S I O N

Contribuer à l'entreprise MC SERVICES, dont le siège social est 14 Rue Jean Marceau - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 389,50 €.
De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise MC SERVICES, ainsi que tout document devant être versé dans ce cadre.
D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 21 JUIL 2025

Le Président de Limoges Métropole,

Le Président


Guillaume GUCHON

Publié le 24 juillet 2025
— Cette décision sera publiée sur le site d'une notification auprès de l'entreprise
des entreprises et des citoyens et sur le site internet de
la commune de Limoges.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique MC SERVICES

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juillet 2025



26987.pdf
(.pdf, 107,8 Ko)



TÉLÉCHARGER